

20 juil 2011 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2011](#)

Animaux

Rétribution concernant l'identification et l'enregistrement des animaux

Rétribution concernant l'identification et l'enregistrement des animaux

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les rétributions concernant l'identification et l'enregistrement des animaux.

Les deux associations agréées *Dierengezondheid Vlaanderen vzw* (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animale (ARSIA) exécutent les tâches d'identification et d'enregistrement des animaux. Pour ces tâches, les deux associations perçoivent des rétributions auprès des éleveurs. La liste ci-jointe mentionne les prix maximaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>